

Conseil de Quimper Communauté - Séance du 13 décembre 2013

Rapporteur:

Marc ANDRO (QUIMPER)

Mission grands projets et développement

Délégation de service public - Parc des expositions - Centre de Congrès - Approbation du choix du délégataire

Délibération

n°:1 MGP 13.

Par délibération en date du 5 octobre 2012, le conseil communautaire s'est prononcé sur le principe de la délégation du service public, par voie d'affermage, de la gestion et l'exploitation du centre de congrès Chapeau Rouge et du parc des expositions de Quimper, après les avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 5 septembre 2012 et du Comité Technique Paritaire en date du 25 septembre 2012.

Dans ce cadre, un avis d'appel à candidatures est paru au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP) du 21 mars 2013 n°13-46738 et à l'Usine Nouvelle le 28 mars 2013.

La commission de délégation de service public a procédé à l'ouverture des candidatures en date du 17 mai 2013 ; une seule candidature ayant été reçue, celle de la SAEML Quimper Évènements.

Cette commission a ensuite procédé à l'analyse des candidatures reçues en date du 28 mai 2013 et admis la SAEML Quimper Évènements à déposer une offre. Elle a en conséquence procédé à l'ouverture de l'offre remise par la SAEML Quimper Évènements.

Après analyse de l'offre, la Commission, lors de sa séance du 26 juin 2013, a émis un avis sur celle-ci. Au vu de cet avis, des négociations ont été engagées avec le candidat ayant remis une offre.

Considérant que :

- conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, à la fin de la procédure de délégation du service du centre de congrès Chapeau Rouge et du parc des expositions de Quimper, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'Assemblée délibérante du choix du délégataire auquel elle a procédé en lui exposant ses motifs et présente l'économie générale du contrat ;
- l'autorité exécutive transmet à l'Assemblée délibérante le rapport de la Commission d'ouverture des plis présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de l'entreprise candidate et l'économie générale du contrat ;
- au terme des négociations, son choix s'est porté sur la SAEML

Quimper Évènements ayant présenté une offre satisfaisante au regard de la qualité de service proposé, des moyens financiers et de l'intérêt financier de l'offre (les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport annexé à la présente) ;

- le contrat a pour objet la gestion et l'exploitation du centre de congrès Chapeau Rouge et du parc des expositions de Quimper et présente les caractéristiques suivantes :

- Durée : 7 années ;

- Début de l'exécution du contrat : 15 janvier 2014 ;

- Fin du contrat : 14 janvier 2021.

Principales obligations du fermier :

1- Une mission générale de gestion et d'exploitation des équipements incluant :

L'exploitation de l'ensemble des installations du service ;

La fourniture de conseils à la Collectivité au titre de la gestion des équipements et de l'achat du matériel nécessaire à l'exploitation ;

La promotion, la prospection et la commercialisation du Centre de congrès et du Parc des expositions ;

L'accueil et l'organisation de toutes manifestations et évènements ayant vocation à se dérouler au sein de ces équipements, dans le respect des jauges maximales ;

La production de manifestations ou d'évènements permettant de participer au développement économique ou culturel de Quimper communauté ou à son rayonnement régional ou national ;

La promotion du territoire en lien avec l'Office de Tourisme Quimper en Cornouaille afin de développer la notoriété du Centre de congrès et du Parc des expositions et des évènements associés sur l'ensemble du territoire régional, interrégional ou national ;

La gestion et la formation du personnel des établissements ;

La gestion administrative et financière du service ;

La perception des recettes sur les usagers ;

La fourniture de matériel complémentaire à celui mis à disposition par la Collectivité.

2- Une obligation générale de sécurité et de maintien des équipements en parfait état d'usage incluant :

L'exploitation technique des équipements incluant, entre autres,

les installations nécessaires à l'accueil des manifestations ;
La fourniture d'une partie et la gestion de la totalité des moyens matériels nécessaires à l'exploitation de l'équipement : matériels informatiques, mobilier, etc ;
L'approvisionnement de l'équipement en fluides ;
L'entretien et la maintenance des équipements et matériels servant à l'activité quotidienne des équipements et à l'accueil du public ;
Le renouvellement sur les équipements et les matériels du Centre de congrès et du Parc des expositions dans les conditions définies au contrat ;
Le respect des normes sanitaires, d'hygiène et de sécurité et de préventions des risques et dangers : définitions de procédures, d'actions de sensibilisation et de formation, de plan de prévention des risques... ;
La gestion des contrôles des équipements y compris les contrôles techniques et les visites d'homologation des équipements ;
La définition des protocoles de sécurité et la rédaction de tous les documents à produire dans le cadre de la législation sur les ERP.

Après avoir délibéré (4 abstentions ; 1 voix contre ; 37 voix pour), le conseil communautaire décide :

- 1 - d'approuver le choix de la SAEML Quimper Évènements comme délégataire du service public de la gestion et l'exploitation du centre de congrès Chapeau Rouge et du parc des expositions de Quimper à compter du 15 janvier 2014 pour une durée de 7 ans ;
- 2 - d'approuver le contrat de délégation du service public et ses annexes ;
- 3 - d'autoriser monsieur le président à signer le contrat de délégation de service public avec la SAEML Quimper Évènements et toutes pièces afférentes à cette affaire.

Compte rendu:

M. Andro : « Après avoir décidé d'engager les travaux au niveau du centre de congrès et du parc des expositions et déterminé les lieux et les architectes, nous avons choisi le principe de déléguer la gestion dans le cadre d'une délégation de service public. Par ailleurs, nous avons décidé de créer une SEML au sein de laquelle Quimper Communauté est majoritaire. Aujourd'hui, nous aboutissons à la fin de la procédure relative au choix du délégataire. Suite à l'appel à candidature, une seule candidature a été reçue, il s'agit de celle de la SEML. A compter de juin 2013, nous avons engagé une discussion avec la SEML, ce qui a permis d'améliorer leur offre sur un certain nombre de points. Cette délibération vise à autoriser monsieur le président à signer le contrat de délégation de service public avec la SEML Quimper évènements. Le rapport précise les différentes missions et plus précisément les obligations du fermier, en termes de sécurité et de maintien des

équipements. Le rapport sur le choix du délégataire mentionne des éléments concernant les prévisionnels en terme de produits et de charges. Pour ce qui est des produits, il s'agit des taux d'occupation de chacun des équipements et des tarifs. L'objectif était d'atteindre un équilibre entre les produits et les charges, l'amortissement des équipements n'étant pas compris -c'est à dire que dans les locations, nous ne facturerons pas des montants pour l'amortissement des équipements-. Par contre, tous les fonctionnements, y compris l'entretien/la maintenance et la provision pour renouvellement, seront comptabilisés. Dans le rapport, quelques graphiques font apparaître qu'après une période qui va être déficitaire au démarrage, nous obtiendrons des résultats légèrement positifs sur la fin de la durée de la délégation, qui est de 7 ans. Ce résultat est rétrocédé à la collectivité par des mécanismes qui sont précisés dans le contrat sous forme de redevances. Le centre de congrès reste légèrement déficitaire sur la période, par contre le parc des expositions est en proportion un peu plus bénéficiaire, ce qui représente au total une délégation légèrement positive. Dans cette délégation, il est bien mis en évidence que, pour le centre de congrès et le parc des expositions, le délégataire a en charge la promotion du territoire en lien avec l'Office du Tourisme. Il s'engage également à organiser au minimum deux manifestations, l'une concernant les activités artisanales et l'autre portant sur une convention d'affaire relative à la sécurité alimentaire. Il s'agit d'un minimum, la SEML pouvant créer d'autres manifestations. A l'issue de ces différentes délibérations, Quimper disposera de nouveaux équipements permettant ainsi d'améliorer sensiblement l'offre d'accueil pour des manifestations en tous genres. Le Chapeau rouge pourra accueillir jusqu'à 400 personnes pour des congrès mais aussi pour d'autres manifestations : des conférences -dans des conditions sensiblement améliorées-, des bals, des festoù-noz -dans des conditions qui seront au moins identiques- et c'est d'ailleurs pour cela que le plancher est conservé. Il y aura également 3-4 autres salles annexes, l'une d'entre elles, située au rez-de-chaussée, sera relativement importante et correspondra à l'ancien cinéma permettant d'accueillir un certain nombre d'activités y compris des expositions ou des réunions diverses. Puis une salle de réception sera mise à disposition pour la restauration, dans l'hypothèse congrès, permettant d'accueillir des réceptions d'origines diverses : entreprises, associatives ou privées. Ceci permettra d'accueillir au centre-ville de Quimper des manifestations qui n'étaient pas proposées jusqu'à présent faute d'équipements adaptés. Cet équipement sera un nouvel atout pour Quimper et son centre-ville et représentera un lieu référent pour la vie associative quimpéroise.

A Penvillers, le projet consiste à rénover le Pavillon et à construire un nouveau hall qui sera baptisé l'Artimo. Cet équipement permettra de recevoir toutes les manifestations existantes ainsi que des nouvelles, à l'exception du salon de l'élevage et du salon de la voiture neuve -pour lesquels nous étudions des solutions spécifiques (installation de barnums).

Ces deux nouveaux équipements amélioreront sensiblement l'offre sur Quimper. Le choix d'une délégation de service public et la création d'une SEML permettront une vraie politique de développement des festivités.

Dorénavant, avec la SEML et le délégataire, nous disposerons d'une équipe dédiée à

l'organisation d'évènements et à la recherche de partenaires, d'acteurs locaux sur les plans sportifs, culturels, socio-économiques... Ceci contribuera au développement d'une véritable promotion de ces équipements avec notamment une stratégie commerciale et la recherche de nouveaux clients, ce qu'une régie ne pouvait pas jusqu'à présent assumer. La composition du conseil d'administration, et donc de l'actionnariat de la SEML, constitue un atout pour développer ces manifestations, sachant que des représentants de la CCI, de la caisse des dépôts et de la Saur se sont engagés au conseil d'administration. Quimper Cornouaille Développement aura aussi la possibilité de s'entourer de représentants d'autres communautés de Cornouaille ainsi que du club des hôteliers. Ce conseil d'administration nous permettra de développer des moyens pour une stratégie plus ambitieuse et la SEML proposera une gestion optimisée en assurant des services qui étaient jusqu'ici pris en charge par les organisateurs. Soucieuse de pérenniser les différentes manifestations organisées à l'initiative des associations, la ville de Quimper prévoit de dégager une enveloppe annuelle afin de leur permettre, soit de prétendre à une aide pour conserver des tarifs comparables à ceux qui sont appliqués aujourd'hui, soit de bénéficier d'une gratuité ou d'une aide renforcée. On peut estimer qu'il y aura une différence de 800 euros supplémentaires pour le chapeau rouge entre les tarifs qui sont actuellement en vigueur et ceux qui seront appliqués. Cette enveloppe de 200 000 euros pourrait être répartie ainsi :

- Avec une première enveloppe de 100 000 euros et une différence de tarifs de 800 euros, on serait en mesure d'aider une centaine de manifestations organisées au le pavillon ou au chapeau rouge, ce soutien serait apporté aux organisateurs qui payaient les tarifs complets ;

- Et avec les 100 000 euros restants, une cinquantaine de festivités pourrait bénéficier de la gratuité.

C'est un ordre d'idée de ce qu'il serait possible de réaliser et ceci correspondrait à environ trois manifestations aidés par semaine, soit un nombre largement à hauteur du niveau actuel. L'offre du chapeau rouge étant beaucoup plus large, un certain nombre d'évènements pourront désormais avoir lieu sur ce site, qui pourra ainsi conserver sa vocation point fort de la vie associative, en plus de sa vocation centre de congrès. Par ailleurs, il est bien évident qu'un congrès organisé un an à l'avance sera prioritaire sur l'utilisation de l'équipement. Sur ce point, nous connaissons très rapidement les créneaux disponibles et la gestion restera inchangée. »

M. Poignant : *« La partie développée précédemment par M. Andro ne concerne pas Quimper Communauté, ces éléments sont communiqués à titre d'information pour la partie quimpéroise. Pour répondre aux questionnements du monde associatif, la ville de Quimper a déjà provisionné cette somme en année pleine dans sa programmation. Cette provision constitue un fonds de soutien ou de compensation pour le tissu associatif afin qu'il puisse poursuivre ses missions, ses fonctions et ses objectifs dans ces lieux. »*

M. Le Bigot : *« A mon avis, il est important que la ville de Quimper se dote d'équipements performants et à hauteur des ambitions affirmées en termes de*

développement économique, de rayonnement de notre collectivité sur le secteur cornouaillais et plus largement, au-delà de la Cornouaille. Je souhaite juste intervenir sur les préoccupations, qui, malgré tout, traversent le monde associatif quimpérois. Il est bien évident que lorsque les choses bougent, des interrogations sont soulevées. Par nature, le monde associatif est fragile car il ne dispose pas de capacité financière pour son existence. De ce fait, il est vrai que le prix des salles et le montant des subventions attribuées représentent des points importants pour le monde associatif. Les éléments communiqués par M. Andro n'apparaissent pas dans la délibération, il aurait pourtant été intéressant de mettre en évidence l'engagement pris par la collectivité pour maintenir le fonctionnement du tissu associatif au niveau cet équipement. Cette prise en compte de la vie associative aurait d'ailleurs pu figurer dans le cahier des charges et dans la convention, permettant de préciser au délégataire le fait qu'une différenciation est réalisée entre le monde associatif et le monde économique de manière générale. Enfin, il me semble difficile de dire que la ville provisionnera à partir de 2016 car on ne peut pas préjuger d'un budget pour 2016. Nous ne pouvons pas dire à l'équipe qui sera présente en 2016 qu'elle aura cette charge à prendre en compte. Il appartiendra aux équipes politiques présentes à l'issue du scrutin et lors des municipales à venir, non plus de provisionner ces budgets, mais de les mettre en œuvre. Si c'est notre équipe qui est réélue, il est clair que le budget sera engagé, mais si c'est une autre équipe, j'attends des propositions et des promesses pour que le monde associatif continue à utiliser des équipements de qualité à des prix abordables. Il s'agit d'un sujet, qui va bien évidemment susciter un certain nombre d'interrogations lors de la campagne électorale, et en ce qui nous concerne, au nom du groupe politique que je représente, je tenais à préciser que nous sommes très attentifs à cette question. »

M. Poignant : « Toute équipe est libre de supprimer ce principe, de dire on n'est pas d'accord ou même de doubler la mise. En tant que maire de Quimper, il s'agit d'une estimation établie sur la base de l'occupation actuelle, mais effectivement une autre équipe pourra juger que cette somme est insuffisante ou au contraire trop importante. Honnêtement, il fallait le préciser mais maintenant d'autres équipes peuvent bien sûr avoir un point de vue différent. »

M. Jolivet : « Sur ce sujet, nous vous avons jusqu'à présent suivi, malgré quelques petites réserves. La première critique concerne le palais des Congrès. Nous considérons toujours que cet équipement ne permettra pas à Quimper et à Quimper Communauté de développer une politique « Congrès » crédible sur le territoire. Je rappelle que ce palais des Congrès comprenant 390 places sera plus petit que le Triskell ou l'Archipel. A chaque fois, nous avons voté pour, en émettant certaines réserves, parce qu'il nous semble important pour la ville et Quimper Communauté de disposer de ces équipements. En votant pour, nous avançons vers une opposition très constructive. En revanche, nous allons nous abstenir sur cette délibération qui manque un peu de clarté, qui paraît borderline... Une seule offre est arrivée, c'est limite, on peut penser que c'est une délégation de service public un peu pipée avec notre SEML qui a obtenu le marché. C'est mon point de vue. »

M. Poignant : « *Ce n'est pas un point de vue, c'est grave de tenir ces propos : une délégation de service public pipée* ».

M. Jolivet : « *Oui j'ai dit une délégation de service public pipée. J'ai fait un jeu de mots. Mais dans tous les cas, je trouve que la façon dont a été attribué le marché est borderline.*

Le parc des expositions est sous-calibré et ne permettra pas d'y accueillir le salon de l'automobile et le festival de l'élevage. Si nous ne prenons pas de mesures importantes, nous risquons de perdre ce salon de l'élevage, qui est important pour Quimper et qui représente également la Cornouaille, l'agroalimentaire et l'agriculture. Je pense qu'il faut très rapidement tout mettre en œuvre pour que ce festival puisse regagner sa place, à la fois dans le cœur des quimpérois, et dans le cœur de la Cornouaille. Nous nous abstenons sur ce dossier. »

Mme Le Bal : « *Chacun sait ici qu'il y a une entreprise qui s'appelle Cornouaille évènements et qui gère une salle importante de Congrès à Quimper en face de la gare. Je cite cet exemple pour faire un clin d'œil entre Cornouaille évènements et Quimper évènements. C'est la deuxième fois que j'interviens sur ce dossier, j'étais seule la dernière fois à prendre la parole et je m'aperçois qu'aujourd'hui, mon collègue rejoint mes interrogations. J'ai toujours des questionnements quant au mode de gestion, et je tiens à signaler que j'ai demandé aux services de la direction des finances un certain nombre d'informations lundi, et que je ne les ai pas obtenues. Je trouve cela dommage mais nous ne sommes que des conseillers communautaires de base et des bénévoles.*

Je me suis interrogée sur ce mode de gestion car un actionnaire a été ajouté et je ne comprenais pas pourquoi. Je me questionne sur la stratégie, sur les moyens et la procédure. En ce qui concerne la stratégie que Quimper Communauté développe, il me semble que réaliser du tourisme d'affaire en matière économique est une bonne chose. Mais s'agit-il de cela avec la délégation de service public et la SEML ? Sommes-nous simplement dans le tourisme d'affaire ? Je pense que certains actionnaires ont compris que c'est une SEML qui va gérer des spectacles, des équipements communautaires, des congrès, des spectacles, et pourquoi pas les piscines, les équipements sportifs...

Je pense que des ambiguïtés apparaissent quant à la compréhension de l'objectif final de la stratégie et la finalité de la SEML. Est ce que l'on va gérer les piscines, est ce que l'on va gérer Ialys ? Sur la destination générale et l'objectif politique de la SEML, je m'interroge... Il est quand même indiqué dans la délibération que l'on va gérer des évènements. En regardant de près, il est précisé qu'un salon de l'artisanat sera organisé en 2015, puis une activité appelée Arvest sera créée, avec pour vocation la création de spectacles ou la promotion d'évènements culturels que la SEML va inventer. J'ai questionné un certain nombre d'associations, pas seulement quimpéroises, -mais aussi celles qui ont un rayonnement sur Quimper Communauté ou sur la Cornouaille-, et il semble qu'elles n'aient pas été associées au fait que la SEML va créer des évènements et des spectacles au chapeau rouge et au pavillon. Ces manifestations auront d'ailleurs parfois lieu en même temps que d'autres

spectacles programmés par des associations qui sont financées par notre collectivité ou par la ville de Quimper. Est ce une volonté de monsieur le président de Quimper Communauté, qui est aussi le président de la SEML, de réaliser de la gestion d'évènements spectacles au Chapeau rouge, à côté du festival de Cornouaille, de la scène nationale, du festival Très Tôt Théâtre... ??? Je ne comprends pas pourquoi on passe du Tourisme d'affaire et de Congrès à l'organisation d'évènements culturels ? Ceci est écrit noir sur blanc. Ensuite, il est évoqué la gestion de la restauration, j'avais pourtant imaginé que des traiteurs et des restaurants auraient pu être sollicités pour nourrir tous les congressistes, -à moins que ce ne soit la cuisine centrale qui fournisse les repas-, mais je ne suis pas sûre que ce soit l'objet de la SEML Quimper évènements... Je m'interroge donc sur les finalités par rapport à des grandes associations culturelles quimpéroises qui ont un rayonnement au-delà de Quimper. Quelles sont les conséquences de cet outil sur la programmation qui se réalise librement par les associations ? Je ne suis pas sûre que ce soit un intérêt communautaire d'envisager de la restauration et de faire concurrence. Je ne connais pas le directeur qui a déjà été embauché, la SEML a été créée sous seing privé au mois de mars et 7 personnes équivalents temps plein seront employées. Je ne dispose pas des fiches de postes et je me demande s'il s'agit de régisseurs de spectacles ? de commerciaux qui iront chercher de l'artisanat d'art ?

Quimper Communauté versera 300 000 euros en 2014 et on obtiendra un équilibre financier à la fin de la délégation de service public, c'est à dire à la fin du mandat. J'ai cru comprendre que les recettes perçues sur Penvillers permettraient d'atteindre un équilibre pour 2020. Ce qui manque d'explication... mais comme on se contrôlera nous-mêmes, nous disposerons de ces sommes et je ne doute pas que la direction des finances nous communiquera des bilans financiers de l'activité de la SEML.

Cela ne me convient donc pas du tout pour de multiples raisons et surtout au vu des finalités politiques, le mode de gestion n'étant pas clairement associé à une finalité. Peut être que les questions que je pose n'ont pas été soulevées auparavant, mais on se demande quand même à quoi va servir cette SEML ? Et la production (musicale, théâtrale, artistique) d'évènementiels menacerait quand même la vie culturelle quimpéroise. N'ayant pas obtenu les renseignements sollicités, je ne me contenterai pas d'une abstention mais je voterai contre cette délibération. »

M. Pichon : « Je souhaite répondre à L. Jolivet car je suis inquiet des propos tenus lors de cette séance. C'est à la limite d'être scandaleux ! C'est du mépris par rapport aux élus présents dans cette assemblée, et vis-à-vis des élus-membres de la commission qui ont été amenés à choisir le délégataire. Un seul candidat s'est présenté et nous pouvons le regretter, mais nous ne sommes pas responsables du fait qu'il n'y en est eu qu'un seul candidat. Vous faites preuve de dédain vis-à-vis des élus mais aussi des services ! Je m'inquiète des visions de L. Jolivet sur l'avenir. Je m'insurge contre son discours et je souhaite dissiper les propos entendus ce soir. Le choix a été réalisé dans les règles de l'art et je peux vous l'assurer, j'ai confiance en nous-mêmes, en tant qu'élus, dans l'intérêt général, et aussi pour les services qui ont travaillé sur ce dossier-là. »

M. Jolivet : « *J'aimerais lever toute ambiguïté immédiatement.* »

M. Pichon : « *C'est trop tard, L. Jolivet, tu déçois par les propos que tu as pu tenir. Tu as peut être dit une parole malheureuse mais alors il faut s'en excuser tout de suite.* »

M. Jolivet : « *Oui alors, j'aimerais lever toute ambiguïté. Je n'ai pas dit que la commission avait fait des choix un peu particulier, si vous l'avez compris comme cela, je le retire. Je dis que lorsqu'il y a une SEML, que l'on a créée, et que cette dernière est la seule candidate et qu'elle obtient le marché, c'est un peu borderline... cela peut arriver... mais on s'interroge parce qu'il y a une SEML et c'est la seule candidate... Je ne dis pas que vous avez triché et que vous êtes en cause, si c'est ce que vous avez compris, je le retire immédiatement. Et pour les élus et les services qui ont participé à cet appel d'offres, ne le prenez pas pour vous... il ne faut pas l'interpréter de cette façon... Je trouve simplement dommage que, dans ces conditions, on réalise une délégation de service public, qu'un appel d'offres soit lancé et qu'il n'y est qu'un seul candidat. J'espère, F. Pichon, avoir levé toute ambiguïté.* »

M. Pichon : « *Non, tu n'arrives pas à me convaincre. Il n'y a eu qu'un seul candidat mais la commission qui s'est réunie pour valider sa candidature aurait pu la refuser si ce dernier n'avait pas répondu au cahier des charges. Combien de consultations ne se sont pas réalisées ainsi où un seul candidat répond ! ? C'était le cas pour le centre des congrès, le chapeau rouge...* »

G. Gramoullé : « *Sur le fond, l'enjeu autour de la salle du chapeau rouge et du parc des expositions, est d'abord un enjeu de développement et d'attractivité, qui est extrêmement important pour l'avenir du territoire, ensuite vient le mode de gestion... Et on s'aperçoit que l'enjeu est décliné sur deux pôles de manière très intéressante et riche.*

Concernant la diffusion de spectacles (culturels, sportifs...) au parc des expositions, l'objectif est d'accéder à des capacités, de 900, 1 500, 2 500 places... c'est à dire de posséder des lieux qui n'existaient pas, ou pratiquement pas, sur Quimper... C'est une question d'attractivité. Est ce que cela remet en cause sur la scène quimpéroise, la Scène Nationale, Très Tôt Théâtre ou Les Polarités ? Absolument pas. C'est d'ailleurs une réponse par rapport au tissu associatif qui pouvait se poser des questions. Les associations disposeront de meilleures conditions techniques et d'accueil. Il n'y a donc absolument pas de concurrence par rapport à ce que proposent, en termes culturels, les associations quimpéroises. Par rapport au fonds de soutien évoqué précédemment par M. Andro, une commission se mettra en place tout à l'heure, et il est clair que les festoù-noz seront accueillis dans de bonnes conditions, le festival « Le Cornouaille » aussi, un soutien net et important sera d'ailleurs apporté, il en sera de même pour le festival hip hop ... Il s'agit donc de ne pas semer la confusion.

Pour synthétiser, c'est un enjeu d'attractivité et de développement extrêmement

important pour le territoire, pour l'ensemble de la communauté. D'une part, sur le plan culturel, il n'y a absolument aucune concurrence et aucune remise en cause, c'est une autre échelle et un autre type d'évènement qui n'existait pas sur Quimper, et d'autre part, pour le tissu associatif, il s'agit d'offrir de meilleures conditions d'accueil pour répondre à des attentes. Les enjeux sont donc là, les modalités aussi et le mode de gestion est un outil au service du projet. L'important demeure le projet, les perspectives. Tout à l'heure nous avons eu un débat sur les orientations budgétaires. L'important est de créer un avenir pour notre communauté et notre communauté ne se résume pas en une juxtaposition de communes ou d'intérêts, mais elle représente l'ensemble du territoire. »

M. Andro : *« Je voulais vous faire part de mon sentiment d'étonnement. Dans le cadre du renouvellement de nos équipements, nous avons décidé de réaliser ces infrastructures sur Quimper alors que dans les villes voisines, à Brest ou Lorient par exemple, ils en existent depuis 40 ans. Est ce qu'aujourd'hui, à Brest ou à Lorient, les représentants de ces sensibilités politiques montent au créneau sur ce qui a été réalisé ? Je ne pense pas... Il y a un consensus à Brest, Lorient, et bien sûr à Saint-Brieuc et à Nantes.*

Alors j'entends bien les interrogations des associations que D. Le Bigot a relayées tout à l'heure. Sur ce point, il faut bien comprendre que, pour deux raisons, on ne pouvait pas communiquer les réponses dans cette délibération. Premièrement, si la collectivité décide d'aider un certain nombre d'associations pour l'organisation de certains évènements, elle ne peut pas prévoir avec 7 ans d'avance tous les cas de figure qui vont se présenter et comment les réductions vont être réparties... Ces informations ne peuvent pas figurer dans le contrat sinon nous serions contraints de passer des avenants tout le temps ...

Deuxièmement, les équipements sont communautaires alors que les associations relèvent de la responsabilité de la municipalité quimpéroise. Pour que le système fonctionne correctement, il faut d'une part, des équipements communautaires dans un équilibre en excédent et d'autre part, que la municipalité quimpéroise soutienne un certain nombre d'initiatives associatives. Ce qui contribuera à l'équilibre global de la délégation.

J'ai d'ailleurs précisé que l'on disposait d'une provision et expliqué à quoi elle servait.

Il m'a été très souvent rapporté que, du fait des choix que j'ai préconisés, je serais parmi ceux qui souhaitent qu'il n'y ait plus de fest-noz au chapeau rouge, alors que je suis un habitué des festoù-noz depuis environ 40 ans ! Cela me fait doucement rigolé lorsque des personnes qui n'y mettent jamais les pieds, m'accusent de ne pas vouloir assurer la pérennité de ce type de manifestations. Et bien évidemment quand je plaide pour les festoù-noz, c'est aussi valable pour le hip-hop et pour toutes les danses...

L. Jolivet souligne l'importance de disposer d'un palais des congrès de plus de 1 000 places. Sur ce point, il est en contradiction totale avec les discussions échangées lors du débat d'orientations budgétaires. De plus, je suis très réticent quant à la volonté de réaliser un pavillon supplémentaire destiné au festival de l'élevage. Nous étudions

des solutions telles que l'installation de barnums pour organiser ce salon car il va très certainement évoluer dans son format dans les années à venir. A mon avis, les dires de L. Jolivet concernant les jauges signifient qu'il aurait fallu investir au moins 25 millions supplémentaires sur ces opérations palais des congrès et foires expos. Quant aux regrets émis sur le fait qu'il n'y ait pas eu de candidat privé en concurrence avec la SEML, peut être que L. Jolivet aurait préféré que ce soit GL events. Sur ce sujet, nous avons eu l'occasion de discuter dès le début de ce projet avec eux, mais ils n'ont pas voulu s'associer. D'autres délégations de service public de ce type ont déjà reçu qu'une seule candidature. Parfois, il s'agit d'une seule candidature privée, et dans ce cas, cela m'inquiète beaucoup. Très souvent, il n'y a qu'une SEML qui répond, et si jamais cette dernière obtient des résultats, ils sont en tout état de cause, réinvestis dans notre économie locale, je ne trouve donc pas cela inquiétant. Pour ce qui est des accusations faites, je m'associe aux dires de F. Pichon et je ne vais pas prolonger la polémique. En dernier lieu, suite aux questions émises par I. Le Bal, je rappelle que si les envois ont été réalisés en lettre recommandée avec accusé de réception, c'est pour répondre aux obligations légales auxquelles sont soumises les délégations de service public, et non pas parce qu'il y a quelque chose à cacher. Tous les contrats ont d'ailleurs été transmis, je ne sais pas quels documents I. Le Bal souhaite obtenir. Je ne vois pas ce que nous avons à cacher... Pour ce qui est de la SEML, nous nous rapprochons de ce qui a été déjà été réalisé sur la ville de Brest ou de Lorient. Nous avons ajouté l'organisation de deux manifestations supplémentaires parce que nous avons la volonté de développer des activités nouvelles. Nous souhaitons que de nouveaux opérateurs soient trouvés, et si possible deux, afin que ces derniers proposent des activités supplémentaires par rapport à ce qui est déjà proposé. Sur ce point, on parle bien de tous les métiers de l'artisanat, on ne se limite pas à l'artisanat d'art, -même s'il y en aura bien évidemment-, et notamment ceux qui sont habituellement présents. Enfin, sur la convention de la sécurité alimentaire, vous avez compris que cette partie est en lien avec les projets Ialys et qu'elle a donc sa cohérence. Nous ne voyons pas qui pourrait réaliser cette partie, sauf en sollicitant l'Adria mais ce n'est pas son travail, elle est donc bien contente de trouver quelqu'un qui le fera, même si elle y participera sûrement ultérieurement de façon très volontaire. De même pour les repas, il est bien évident que la SEML ne va faire des repas, elle va louer des espaces sur lesquels les organisateurs pourront faire appel à un traiteur. Par exemple, lorsque la salle de réception située au dernier étage sera louée, il sera possible d'avoir recours à un traiteur et ce sera le locataire qui fera affaire avec le traiteur. Par contre, lorsque l'on aura une offre packagée, centre de congrès avec la grande salle et de la restauration, on pourra, - comme le font tous les organisateurs de congrès -, inclure la restauration dans l'offre de la SEML. Dans ce cas, la marge sur la restauration reviendra à la SEML. Il n'y a donc aucune concurrence directe, car j'ai bien senti que l'interrogation portait sur ce point, et en tout état de cause, si de nouvelles manifestations ont lieu, ce sera une bonne nouvelle pour les traiteurs quimpérois. »